



Mairie de Saint-Vincent

2, rue de la Mairie

Le Bourg

43800 SAINT-VINCENT

Tél : 04 71 08 51 11

Mail : mairie@saintvincent43

ARRETE MUNICIPAL N° 72

Occupation temporaire du domaine public

PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire de la Commune de SAINT-VINCENT

Vu la demande de l'entreprise Broc du 30 juillet 2025 dans le cadre des travaux de voirie du 4 au 8 août de 7h à 17h, et pour la réfection des trottoirs le long de la RD 251, avenue de l'emblavez : du parking de la gare jusqu'au 53 de l'avenue.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la voirie routière,

Considérant la nécessité de garantir la sécurité publique.

ARRETE

Article 1 : Les travaux décrits dans la demande de permission de voirie susvisée peuvent être entrepris. Les travaux seront réalisés du 4 au 8 août de 7h à 17h, la circulation sera alternée par des feux tricolores. La circulation sera remise à la normale en dehors de ces horaires

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place par l'entreprise BROC afin de garantir la circulation et la sureté des usagers de la voirie.

Il devra prévenir le pôle du Département de Haute-Loire dans la mesure où l'avenue de l'Emblavez est une route départementale.

Article 3 : Le Maire, les Adjoints, la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Mis en ligne le 31 juillet 2025

Fait à Saint-Vincent, 31 juillet 2025

Le Maire,

Jean-Benoît Girod



Aujardin de Fontaine

D103



Bpsc OCEANE
menuiseries PVC ALU...

D103



GARNIER MATERIAUX
EMBLAVEZ

D251



St-Vincent-le-Chateau

D251

Rte du Vignal

La Lioncheyre

D251

28

D251

